**Autorisation délivrée au Gouverneur de province concernant les registres de scrutin de la commune**

Je soussigné(e), Président(e) du bureau communal de ……………………………………………. (*nom de la commune*), autorise Monsieur le Gouverneur de la province du / de ………………………………………………………………………… à confier au Collège communal la tâche de conserver les registres de scrutin destinés aux bureaux de vote de ma commune et de les répartir entre ces bureaux dès désignation des présidents des bureaux de vote.

Je vous prie de bien vouloir me renvoyer le récépissé joint en annexe, dûment complété, le plus rapidement possible.

Fait à ……………………………………………………………., le …………………………………… .

Le (La) Président(e) du bureau communal

(Signature)

Extrait du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

***Art. L4123-2 §4.*** Avec l'accord du président du bureau communal et sous son autorité, le gouverneur de province peut confier au collège communal le soin de conserver les registres de scrutin destinés aux bureaux de vote de sa commune et de les répartir entre ces bureaux à la date prévue conformément à l'article L4125-9. Le président du bureau communal veille à ce que ces registres soient entreposés dans des endroits sécurisés, et que leur distribution se fasse uniquement entre les mains des présidents de bureau de vote auxquels ils sont destinés.

Récépissé

Je soussigné, ……………………………………………………………………………………………..

Gouverneur de la province de / du ……………………………………………………………………,

Reconnaît avoir reçu de Monsieur le Président (ou Madame la Présidente) du bureau communal de …………………………………………….., l’autorisation de confier au Collège communal de cette commune la tâche de conserver les registres de scrutin et de les répartir entre les bureaux de vote, dès désignation des présidents de ces bureaux.

**Fait à** …………………………………………………………………………..………………….., **le**………………………………………………………………………….

*Signature*